UN CAMION RENVERSÉ PAR UN ATTELAGE. — Dans la matinée de jeudi, vers huit heures trois quarts, un jeune bambin, Romain Verhelle, âgé de 5 ans, dont les parents habitent rue des Orions, 205, passait avec son jeune frère dans la rue Nationale. A un moment les deux enfants voulurent traverser la chaussée pour gagner la rue du Haze. Malheureusement à ce moment, arrivait une voiture de place, appartenant à M. Augustin Waucamps, loueur, rue de la Paix, et conduite par le domestique M. Emile Montaigne. Le jeune Romain Verhelle qui n'avait pu se garer à temps pour l'équipage, fut atteint par le cheval et projeté sur le sol. Relevé aussitôt, l'enfant fut transporté à la pharmacie Decrème, rue Saint-Jacques, où M. le docteur Debuchy alla lui donner ses soins. Le praticien a relevé une contusion à l'arcarde sourcilière gauche et au petit doigt droit, qui a été amputé. Sauf complications le petit blessé devra subir un repos de trois semaines.

UNE ARRESTATION POUR VOL. — M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a arrêté un ouvrier peigneur, Georges Hervier, âgé de 20 ans, originaire de Paris, demeurant en logement chez M. Alfred Desmet, cabaretière, rue de la Coix-Rouge, 284, inculpé de vol. Hervier se serait introduit dans la chambre de son logeur et y aurait dérobé une bague en or, valant 25 francs, et une tirelire contenant une somme de 15 à 17 francs. Après avoir été interrogé par le magistrat, l'ouvrier peigneur, a été déféré au parquet.

SOUVENIR AFRICAIN. — Le Comité du Souvenir Africain a l'intention de faire graver sur monument qui sera élevé à Dakar, les noms des militaires, marins, commerçants et fonctionnaires, etc., morts en Afrique.

En conséquence, les familles dont l'un des membres est décédé en Afrique, sont invitées à se présenter, dans les huit jours, à la Mairie, bureau Militaire, pour fournir les renseignements nécessaires à cet effet.

GROS ŒUFS frais **à 10 centimes** à la Fromagerie, 71, rue de Tournai. Tél. 1831. 24134d

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Il est arrivé aux Halles Centrales, jeudi matin : Endives, 250 kilos; escarolles, 50 kil.; beurre frais, 30 kil.; fromages de Brie, 80 kil.; fromages de Camembert, 40 kil.; artichauts, 540 kil.; marée, 665 kil.; sardines fumées, 50 kil.; harengs salés, 140 kil.; huîtres, 500.

ENTERREMENTS DU VENDREDI 1er MARS. — Mme Clément Christory, née Louise Jacquart, 10 heures, église St-Christophe.

WATTRELOS

ENTRE ÉPOUX DIVORCÉS

UNE FEMME POURSUIT SON MARI ET LA MENACE D'UN COUTEAU. — ELLE EST ARRÊTÉE

Un manouvrier du nom d'Henri Hottille, âgé actuellement de 41 ans, domicilié rue du Mont-à-Leux, 421, rencontra, au cours de relation de voisinage, voici quelques années, une ouvrière de filature, soigneuse de son métier, Henriette Debuchy, âgée de 40 ans, née à Tourcoing, et y demeurant encore, rue de la Blanche-Porte, 1.

Le mariage ne fut pas bien assorti, le mari s'aperçut au bout de quelque temps que sa femme s'enivrait, et quand le torchon eut suffisamment brûlé, une demande en instance de divorce fut portée au Tribunal civil de Lille, et le jugement fut prononcé au profit du mari.

M. Henri Hottille s'en revint à Wattrelos, à son domicile ci-dessus indiqué, rue du Mont-à-Leux, 421, et la femme divorcée, Henriette Debuchy, s'en alla chercher asile chez ses parents, à Tourcoing, rue de la Blanche-Porte, 1.

Au cours de la journée d'hier, vers onze heures du matin, le mari revenait de son travail d'une fabrique de Torucoing et se rendait à son domicile à Wattrelos pour y prendre son repos du midi, lorsque arrivé à une certaine distance de la Chapelle Six, il aperçut sa femme qui venait à sa rencontre. Elle paraissait très surexcitée et l'apostropha grossièrement, le traita de fainéant et de vaurien et s'armant d'un couteau de ménage, qu'elle brandit sur la tête de son mari en proférant cette menace que nous citons textuellement, « Si te me rends pas mes effets, je vais te tuer ! »

Le mari, se voyant menacé, ne trouva rien de mieux que de détaler au plus vite, et se rendit au pas de gymnastique, à son domicile, rue du Mont-à-Leux.

Mais son adversaire l'y rejoignit au bout de quelques instants, le couteau toujours levé, et proférant les mêmes menaces.

Alors, pour mettre fin à une scène qui menaçait de tourner au tragique, M. Hottille envoya un voisin complaisant comme commissionnaire, prier le garde-champêtre Brunin, de venir le débarrasser de ce dangereux voisinage.

Le garde, aussitôt prévenu, accourut au pas de course, désarma la femme et quand elle fut quelque peu calmée, les époux divorcés furent amenés au commissariat, avec un certain nombre de témoins présents à ces incidents fâcheux.

M. Henri Hottille exposa les faits tels qu'il les avait déjà relatés au garde Brunin, au commissariat, et les témoins appelés corroborèrent la version du plaignant, dans toute sa teneur.

Le mari maintenant sa plainte, et la femme ayant fait des aveux complets, l'enquête ayant démontré en outre qu'elle avait fait une démarche pour acheter un revolver, le service de police de Wattrelos l'a remise à la gendarmerie, pour être conduite à Lille, à la disposition du Parquet, sous inculpation de menaces verbales de mort, sous condition, et de port d'arme prohibée.

LILLE

VOL AU CAMION. — Un colis de dentelles, d'une valeur de 175 francs et destiné à M. Caudrelier, rue de Wazemmes, a été dérobé sur la charrette que conduisait le livreur Victor Demanne, demeurant rue de Paris, 207, au moment où celui-ci se trouvait chez un client, place de Tourcoing.

Soins du Visage
Culture physique, teint frais
Maison DESFOSSE, 21, rue Lavoisier, Paris. 23412t

Nouvelles Religieuses

TOURCOING

— **Paroisse St-Christophe.** — Au salut de ce soir vendredi, à 8 heures, troisième conférence de Carême. Le R. P. Desmet parlera des « Incrédules devant le dogme de la Providence.

Convois Funèbres

Madame Clément CHRISTORY, née Louise JACQUART, membre de la Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François, vice-présidente de la Conférence de Saint-Christophe, décédée à Tourcoing, le 27 février 1912, dans sa 57e année, administrée des Sacrements. Vigiles des Morts, le **jeudi 29 courant, à 6 h. 3/4**; Convoi et Service Solennels, le **vendredi 1er mars, à 10 heures,** en l'Eglise Saint-Christophe. Messe de Convoi, le **samedi 2 mars, à 8 heures,** en la dite église. L'assemblée, rue du Château, 62, à Tourcoing, à 9 h. 3/4. 24104

Mesdames les Présidentes des Conférences de St-Christophe et N.-D. des Anges, n'ayant pas eu le temps d'envoyer des convocations, prient les dames des deux Conférences de vouloir bien assister aux funérailles de **Madame CHRISTORY-JACQUART,** Vice-Présidente de la Conférence de St-Christophe. Réunion à la maison mortuaire, aujourd'hui vendredi à 9 h. 3/4. Les Conférences se grouperont derrière le corbillard. 24147d

Madame Maurice-Alexandre FOLLET, née Marie DELANNOY, décédée à Roubaix, le 27 février 1912, dans sa 25e année, administrée des Sacrements. Convoi et Service Solennels, **Vendredi 1er Mars, à 9 heures,** église Saint-Michel, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville. Assemblée, Boulevard de Reims, 10, Roubaix. 23995

Remerciements

Madame Paul TIBERGHIEN et sa famille, prient les personnes, qui ont bien voulu leur accorder quelque témoignage de sympathie à l'occasion du décès de Monsieur Paul Tiberghien, d'accepter l'expression de leur plus sincère reconnaissance. 24136d

NÉCROLOGIE

— Nous apprenons la mort de M. Alphonse Lezer, négociant, officier de l'instruction publique, décédé à Sainghin-en-Weppes. C'était le père de M. Gustave Lezer, ancien conseiller municipal de Roubaix.

— Nous apprenons le décès de M. Georges Grugeon, président de l'Association des anciens élèves des Pensionnats Sainte-Marie de Lille, et Notre-Dame de Bon Secours de Péruwelz, dirigés par les Frères Maristes, dans sa 33e année.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 29 février 1912
Présidence de M. Leclercq, juge

LA LIQUIDATION DES BIENS des Bernardines d'Esquermes

Sous la présidence de M. Leclercq, juge titulaire, présidant la première chambre du tribunal civil, assisté de MM. Gachet et Courchet, juges, en présence de M. Chouzy, procureur de la République, a été rendu le jugement concernant les honoraires que le liquidateur Desreumeaux réclamait dans la liquidation des biens des Bernardines d'Esquermes.

Nommé par un jugement de 1904, M. Desreumeaux termina la liquidation en 1910 et en 1911 il assigna l'administration des domaines et la caisse des dépôts et consignations à seule fin de se voir allouer une provision sur les frais et honoraires qui lui étaient dus.

Le tribunal mit hors de cause la caisse des dépôts et consignations, rejeta la demande de provision du liquidateur et renvoya l'affaire pour être plaidée au fond, à l'audience du 20 janvier 1912.

Appel de cette décision fut, il est vrai, interjeté par M. Desreumeaux, mais aucune solution n'intervint avant l'audience du 20 janvier.

A l'audience de renvoi précitée, M. Desreumeaux expliqua la situation de fait qui avait donné naissance à l'instance en question; comment il a réclamé en vain paiement de ce qui lui était dû et s'est vu forcé d'assigner en justice pour obtenir l'homologation de son compte. M. le procureur de la République lui a refusé toute approbation, trouvant ses honoraires exagérés et susceptibles de réduction. De plus il a estimé que le liquidateur dont les émoluments sont à compter et à payer sur l'actif de la liquidation ne peut rien toucher d'autre. Or, M. Desreumeaux ne nie pas avoir reçu du département du Nord une gratification de 20.000 francs pour ses bons offices dans l'adjudication du couvent d'Esquermes audit département et à un prix minime. C'est pourquoi il s'est vu forcé de s'adresser au tribunal pour demander l'allocation de la somme qu'il réclame comme son dû.

Dans sa plaidoirie, M. Desreumeaux fournit ses justifications à l'appui du compte qu'il présente; ce compte s'élève à 30.368 fr.; il lui a été versé à titre d'avance une somme de 6.518 fr., il lui reste donc dû 23.850 fr.

Cette somme comprend :

1° Ses frais et débours comptés au taux minime de 0 fr. 20 centimes au kilomètre pour chacun de ses déplacements, ainsi que les frais de gardiennage qu'il a dû solder;

2° Les honoraires des hommes de loi par l'intermédiaire de qui il a dû passer pour soutenir différentes instances nécessaires;

3° Ses honoraires calculés à un taux inférieur à 5 % sur l'actif brut produit par la liquidation, puisqu'il ne réclame en tout que 30.368 francs, alors qu'il pourrait réclamer 51.000 francs.

Aucune critique ne peut lui être adressée, il n'a ménagé ni son temps, ni sa peine; il a payé des sommes diverses de part et d'autre pour une cause ou pour une autre, dont il ne peut justifier toujours. Mais on ne peut, en aucune façon, imputer sur sa réclamation les 20.000 francs reçus par lui, du département du Nord, à titre de gratification. Librement, content de son entremise, qui lui a fait obtenir le couvent d'Esquermes à un prix avantageux, le préfet du Nord l'a mandaté d'une somme de 20.000 francs en témoignage de reconnaissance, c'est son affaire et personne ne peut lui en demander compte.

A ce raisonnement, M. le procureur de la République Chouzy, après que l'administration des domaines s'en fut purement et simplement rapportée à justice, répondait en s'opposant à l'homologation du compte présenté par M. Desreumeaux. « Ses frais, disait-il, sont beaucoup trop élevés et » ses justifications trop rares. En droit, il est » mandataire et doit rendre compte à son mandant, — en l'espèce l'administration des domaines procédant à la liquidation, — de toutes » les sommes touchées par lui. Certes, il a droit » à un juste salaire, mais il doit le recevoir de » celui qui l'a chargé de quelque chose et il a » manqué à son devoir en acceptant une somme » quelconque de l'adjudicataire favorisé, en délaissant les intérêts de la liquidation. Il doit » compte de tout ce qu'il a reçu même d'une façon illicite et a l'obligation d'imputer toute » somme reçue sur le compte qu'il présente. »

Et il terminait en demandant au tribunal d'appliquer à M. Desreumeaux « les principes de franchise et de probité que jamais il n'eût dû abandonner. »

Après avoir mis l'affaire en délibéré et prorogé plusieurs fois ce délibéré, le tribunal a rendu son jugement à l'audience de ce jour.

En ce qui concerne les frais de voyage, il les calcule à raison de 10 francs par jour, somme qu'il estime suffisante pour les frais exposés, et ce, par jour de voyage justifié.

Pour ce qui est des frais de gardiennage, M. Desreumeaux réclame une somme de 2.850 francs, mais ne justifie que du paiement de 510 francs. Affirmant son droit absolu d'appréciation, le tribunal lui accorde les 510 francs prouvés.

Ses honoraires particuliers relatifs à des démarches personnelles, les honoraires des hommes de loi par l'intermédiaire de qui il a passé ne sont alloués que dans les limites où ils sont justifiés.

Relativement à la somme de 20.000 francs reçue comme gratification du département du Nord, l'appropriation de cette somme constitue un profit illicite que M. Desreumeaux, mandataire, donc sujet à reddition de comptes, doit imputer sur la somme totale réclamée par lui et qui doit venir en déduction des honoraires qui peuvent lui être dus.

Quant aux intérêts des sommes provenant de la vente des biens liquidés, M. Desreumeaux aurait dû les exiger de qui de droit et au taux légal de 4 0/0. Toutefois, comme le tribunal n'a pas à statuer expressément sur cette question, il donne acte à M. le procureur de la République de ses réserves en ce qui concerne ce chef.

Et, par application de ces motifs, le tribunal homologue le taux réduit des dépenses faites, le taux grossi de l'actif réalisé.

Il fixe les honoraires du liquidateur à raison de 3 0/0 de l'actif brut, estimant cette rémunération suffisante et y ajoutant les frais et débours exposés, il fixe la somme totale due à 31.795 francs. De cette somme, il y a lieu de déduire les 20.000 francs reçus par le département du Nord, les 6.518 francs déjà versés et le compte se balance par une créance au profit de M. Desreumeaux de 5.280 francs. Le tribunal, enfin, donne acte au liquidateur de ses réserves concernant le jugement dont il a fait appel, donne acte à l'administration des domaines de ce qu'elle s'en rapporte à justice, donne acte à M. le procureur de la République des réserves par lui faites pour les intérêts des sommes touchées postérieurement à leur échéance et qui auraient dû être productives d'intérêts et à l'administration des domaines également.

Le tribunal condamne l'administration des domaines à payer au liquidateur Desreumeaux la somme de 5.260 francs;

Déboute M. le procureur de la République du surplus de ses prétentions;

Fait masse des dépens et frais et dit qu'ils seront supportés par la liquidation au titre de frais privilégiés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 29 février 1912
Présidence de M. Meusy, vice-président

ELLE AIMAIT LES CHALES. — L'air éploré et la mine déconfite à point, Clémence Pauwels, 64 ans, femme Roelands, se présentait chez des commerçants en tissus et moyennant versement d'une modique somme de 1 à 2 fr. — elle obtenait en location, pour assister à l'enterrement d'un proche parent — un châle noir d'une valeur d'une vingtaine de francs.

Bien entendu le châle ne revenait jamais à sa propriétaire et pour cause, car il était la plupart du temps le jour même engagé au Mont-de-Piété.

C'est ainsi que dans le courant d'octobre dernier, la femme Roelandts fit trois victimes. Chez Mlle Sophie Wattel, Grand'Rue, 20, à Roubaix, elle réussit le petit truc indiqué plus haut en se faisant passer pour une veuve Petit, de Wattrelos. Chez Mme Fleurquin, marchande de tissus, à Roubaix, elle se présenta sous le nom d'une dame veuve Desrumeaux, de la rue Pierre-de-Roubaix. Chez Mme Montagne elle arriva au même résultat en s'intitulant veuve Limbourg.

Le procédé était toujours le même et le deuil aussi. Mais tout a une fin : le pot-aux-roses fut découvert et les victimes reconnurent leur cliente.

Trois poursuites dirigées contre la femme Roelandts lui valent en tout 1 mois de prison.

LES VOLEURS PARTOUT. — Le 16 décembre au matin, Mme Mathilde Lansenne, demeurant rue Dampierre, 37, à Roubaix, voyait entrer chez elle un sieur Joseph Vantighem, 37 ans, expulsé de France, implorant de quoi assouvir sa faim. Touchée, la brave femme ne sut lui refuser et commit l'imprudence de s'absenter quelques instants. Vantighem sut les mettre à profit car à son retour, Mme Lansenne constata à la fois la disparition de Vantighem restauré et la disparition de nombreux vêtements de sa garde-robe.

Même une de ses locataires, Mme Bourles fit de semblables constatations pour des vêtements lui appartenant.

Vantighem n'a jamais plus reparu et c'est par défaut qu'il est condamné à 18 mois de prison.

— Le 14 février au soir, alors que l'usine Kuhlmann, à Wattrelos, était l'objet d'une surveillance particulière en raison des nombreux vols qui s'y commettaient, Edmond Devreeze, maçon à Herseaux, fut trouvé nanti d'une certaine quantité de plomb volé, à l'usine.

Un autre ouvrier qui accompagnait Devreeze fut aussi arrêté mais relaxé en raison des minimes quantités qu'il emportait.

L'usine Kuhlmann ainsi mise en coupe réglée par plusieurs de ses ouvriers qui vendaient le produit de leurs vols à un cabaretier d'Herseaux dut faire plusieurs exemples.

Devreeze est condamné à un mois de prison avec sursis.

SANS GÊNE. — Mercredi dernier, dans le courant de l'après-midi, Jules Depoortère, 37 ans, demeurant rue de Metz, 77, entrait à l'estaminet tenu à Tourcoing, rue du Général Dronot, 215, par Mlle Marie Merchier. Il voulut se faire servir à boire et gratis. Double motif de refus.

Depoortere, furieux, se mit à briser pour passer sa colère, carreaux, verres et bouteilles de liqueurs, ce qui lui vaut les honneurs de la correctionnelle.

Huit jours de prison, 11 fr. d'amende pour dommage à la propriété mobilière d'autrui et 5 fr. pour ivresse.

— Le 24 février, Léon Verhaeghe, 24 ans, déchargeur de bateaux, à Wervicq, et Alphonse Brenne, 19 ans, maçon à Comines (Belgique), se faisaient servir à boire au cabaret Cazin, à Wervicq-Sud. Mais comme ils refusaient de payer, alléguant qu'ils étaient bien connus dans la maison, le cabaretier leur fit mettre la main au collet. A chacun 48 heures de prison avec sursis.

AFFAIRES DIVERSES. — Pour fraude de 550 gr. de tabac hâché et de 9 kil. d'allumettes — 40.500 — le 27 février, au pavé des Ballons, à Wattrelos, Marcel Deschamps, 17 ans 1/2, garçon boucher à Roubaix, est condamné à 10 jours et 500 fr.

— Pour fraude de 64 kil. de tabac hâché, le 26 février, au passage Brûlé, à Roubaix, J.-B. Vanreust, chauffeur à Roubaix, et Arthur Delva, mineur, sont condamnés chacun à 6 jours de prison et solidairement à 800 fr. d'amende.

— Les frères Tanghe Emile, 23 ans, et Jules, 23 ans, qui depuis un an ont installé un commerce de beurre à Tourcoing, 52, rue Dubus, n'ont pas encore fait, étant étrangers, la déclaration de résidence prescrite par la loi. — 16 fr. d'amende à chacun d'eux.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 29 février

Président : M. MAUGET, juge de paix. — Ministère public : M. LACHÉ, commissaire de police. — Huissier-audiencier : Me GAILLARD.

L'IVRESSE. — 5 fr. d'am. à Alphonse Garrez, Jules Lepers; 1 fr. à Camille Hoslande, Jules Wattremez, Léon Dujardin.

LES VIOLENCES. — 3 jours de travail à Albert Vervacque; 1 jour à Alphonse Destailleur, J. B. Dejonghe.

DIVAGATION DES CHIENS. — 2 fr. d'am. à Henri Demever; 1 fr. à Arthur Diryck, Louis Cremers, Camille Vandenbrouck, Jules Duyck, Jules Decroix.

AFFAIRES DIVERSES. — 2 fr. d'am. à H. Luyck, pour fermeture tardive de son estaminet; 1 fr. à Pierre Basselier, pour avoir laissé jouer de la musique dans son cabaret; 6 fr. à Gaston Becquart, pour excès de vitesse à son auto; 1 fr. à Constant Vanghelick, J. Vercleven, Edmond Deloutre; 2 fr. à Gaston Monbel, pour défaut de plaque à leur vélo de lanterne et avoir circulé sur le grand boulevard; 2 fr. à Louis Loiseau, pour avoir tenu des lapins chez lui; 1 fr. à Jules Rose, pour ne pas avoir raccordé les eaux potables à sa propriété.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

LE CONCERT DE GALA DU 7 MARS

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est le jeudi 7 mars, en soirée, que le Comité des fêtes du Fontenoy, donnera un grand concert-spectacle dont le bénéfice sera versé à la Caisse des fêtes des 1er, 2 et 3 juin.

Rarement concert-spectacle, composé avec des éléments locaux, aura présenté pareil intérêt : « Le réputé cours de diction de Roubaix-Tourcoing » interprètera un drame en 1 acte et 2 charmantes comédies; « Le Cercle Orphéonique Les XL » donnera deux magnifiques chœurs; les excellents chanteurs Achille Carpentier, baryton; Théo Desomer, chanteur de genre, et Janssens, basse, donneront satisfaction aux plus difficiles; l'élégant monologuiste Arthur Duez charmera par sa parfaite diction et enfin une pléiade de comiques de premier ordre, MM. Joseph Dhondt, Hypotipe's, Ernest Leclercq et Vercruysse, complèteront brillamment cette soirée à laquelle — grâce à eux — la gaieté ne fera pas défaut. — Disons de plus, que c'est M. Gaston Bécue, l'excellent pianiste, qui accompagnera les artistes.

Les nombreuses personnes qui ont bien voulu prendre déjà des cartes à des membres du Comité sont informées qu'elles peuvent numéroter leurs places, 25, rue Richard-Lenoir, où du reste la location est ouverte en permanence pour les personnes n'ayant pas encore de billets.

TOURCOING

— **« Carmen » au Théâtre Municipal.** — Faut-il s'étonner du succès d'affluence à la représentation d'hier soir? « Carmen » est et demeure dans le domaine populaire : c'est que le livret, tiré de la nouvelle de Mérimée, est très intelligemment conçu, correctement transporté à la scène, plein de pittoresque et de mouvement. Bizet y a ajouté la forme claire et mélodique, tantôt spirituelle, tantôt sensible et dramatique, et, en somme, livret et partition se tiennent et se complètent merveilleusement.

Mais à une œuvre de ce genre, il faut une interprétation consciencieuse, colorée et convaincue. Nous l'avons eue hier, grâce à une « Carmen » telle qu'on la doit concevoir : Mlle Gorska nous a présenté une incarnation correcte et pas trop sauvage de la gitane passionnée et frivole. Elle n'a pas fait ressortir le côté canaille du personnage et il faut l'en féliciter, car la sobriété, dans un rôle de ce genre, est une qualité précieuse. Nous l'avions déjà, du reste, ainsi appréciée en 1910, et le public tourquennois a confirmé notre appréciation en acclamant chaleureusement hier l'excellente artiste.

Toujours gracieuse, Mlle Vandamme a traduit avec beaucoup de charme et de sentiment le rôle si attachant de Micaella.

M. Caudéran a bien compris son personnage de Don José, et il a eu, au dernier acte, un mouvement réellement tragique.

Nous avons eu en M. Peraldi, un Escamillo accompli : sa voix bien timbrée de baryton s'adapte très bien à ce genre de musique, et notre sympathique pensionnaire a obtenu son succès habituel dans l'air du « Toréador ».

Enfin, grâce aux éléments si homogènes dont se compose notre orchestre, grâce à l'habileté du chef qui le conduit, nous avons éprouvé un charme nouveau à écouter la magnifique partition de Bizet.

— **Théâtre Municipal.** — Dimanche 3 mars, deux grandes représentations : A 3 heures, matinée de grand gala avec le concours de Mlle Rolland, de l'Opéra-Comique; troisième représentation de l'immense succès : « Mme Butterfly », opéra en 3 actes, musique de Puccini. Orchestre complet dirigé par M. Cazaux, premier chef. Décors nouveaux de MM. Tirlet et Numa, peintres de l'Opéra.

Le soir, à 8 heures, « L'Amour Mouillé », opérette en 3 actes, musique de L. Varney, et pour finir, « Durand et Durand », vaudeville en 3 actes.

Lundi 4 mars, à 8 heures, grande soirée populaire à prix très réduits : « La Closerie des Genêts », drame célèbre en 7 actes, de Frédéric Soulié.

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

— **Une fête cinématographique.** — La séance cinématographique qu'organise l'Association Amicale des anciens élèves de l'Ecole de tir et d'instruction militaire de Tourcoing, pour dimanche prochain, au Cercle du Petit Château, promet d'obtenir le plus grand succès. Les films ont été choisis minutieusement et très peu ont été donnés dans la région. Le sympathique comique, M. Lecomte, a pris, lui aussi, un soin tout particulier au choix de ses chansons et monologues. Le public peut donc être assuré d'assister à la fois à un spectacle intéressant et exempt de tout reproche. Nul doute donc qu'il ne comprenne le caractère de cette fête de famille et qu'il n'y assiste en foule.

LILLE

— **Salle de Spectacle.** — Samedi 2 mars : Entrées de faveur et réductions généralement suspendues. — A 8 heures, création à Lille de : « Quo Vadis ? » grand opéra à spectacle en 5 actes et 7 tableaux.

— **Kursaal-Théâtre.** — Vendredi 1er mars : A 8 h. 1/2 : « Les Saltimbanques », opérette en 3 actes et 4 tableaux.

Chronique de l'Enseignement

ROUBAIX

— **Amicale de l'école de la rue d'Hem.** — La réunion générale a eu lieu dimanche dernier, en présence d'un très grand nombre de membres. Les procès-verbaux des réunions du 28 janvier et du 7 février sont adoptés sans observations. On désigne, suivant la demande du Tir Régional, deux équipes de cinq tireurs. On procède ensuite à la vente des cartes pour le concert du 3 mars, organisé par la Fédération, et le camarade Louis Vonbésien accepte de faire la quête à cette fête. La sous-commission de tir donne lecture de son nouveau règlement, qui est accepté en principe; en conséquence, les concours mensuels dureront deux séances : les premier et troisième dimanches de chaque mois. On s'occupe de la formation d'une section de comédie, laquelle compte déjà une quinzaine de membres. Dimanche prochain, de 10 heures à midi, premier jour pour le concours mensuel de tir du mois de mars; commissaire de service, M. L. Dewispelaere.

A la Glaneuse
BIENFAIT Sœurs
15 et 17, Contour Saint-Martin, ROUBAIX
Du 1er au 10 Mars
RABAIS CONSIDERABLES
Occasions à tous les rayons. - Peignoirs, Jupons, Corsages. - Confections pour Dames. - Ganterie, Corsets, Costumes garçonnets
CHAUSSURES

PAS-DE-CALAIS

UNE FEMME SE SUICIDE A LIEVIN. — Une ménagère, Mme Marie-Ange Lefebvre, âgée de 49 ans, s'est pendue dans sa chambre à coucher. On attribue ce suicide à la neurasthénie.

SUICIDE D'UN CAPITAINE ANGLAIS A BOULOGNE. — On a découvert, dans les fossés du Château, à Boulogne, le cadavre d'un capitaine anglais, nommé François Martineau, demeurant 72, Narwncks-Garden, à Londres. Le désespéré, qui était alcoolique et se trouvait à bout de ressources, a mis fin à ses jours en se tirant un coup de revolver dans la tête.

LA MER REJETTE UN CADAVRE. — La mer a rejeté un cadavre, reconnu pour être celui du marin Pierre Descharles, 42 ans, marié, père d'un enfant d'un an, l'un des marins du 2897 « Sainte-Catherine », d'Etaples, perdu corps et biens dans la digue, le 20 décembre dernier.

Le Trésor de l'Enfance et du Foyer, Société d'Assurances mutuelles sur la Vie, entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat, faisant combinaison unique, recherche directeurs particuliers et agents généraux du Nord.
Ecrire 61, rue de Rivoli, PARIS. 24131d

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

LE DÉBAT sur le Budget du Travail

Bruxelles, 29 février. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

PENSIONS INDUSTRIELLES ET AGRICOLES

Sans discussion et sous les réserves d'usage, la Chambre prend en considération la proposition de loi accordant des pensions industrielles et agricoles.

M. May demande à la Chambre de fixer le jour pour la prise en considération de sa proposition de loi sur les pensions de vieillesse.

M. le Président. — Nous pourrions fixer cette discussion à mercredi. (Adhésion.)

LE BUDGET DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

Une discussion s'engage entre MM. Versteylen et Cam. Huysmans à propos de la grève de Turnhout.

M. le Président. — Je prie les orateurs d'abréger.

M. Versteylen. — Je veux démontrer que cette grève a été une mauvaise action et qu'on a tort de profiter de situations troublées dans les usines pour faire de la politique. Je veux combattre la majoration de crédit proposée par M. Debunne. Il a été en effet un de ceux qui sont venus exciter les ouvriers sans connaître la question. Qu'en est-il résulté, c'est que 3 ou 400 ouvirers n'ont plus jamais retrouvé de besogne.

M. Cam. Huysmans. — Le parti catholique a consommé six ministères du Travail : MM. Nyssens, Surmont, Liebaert, Cooreman, Francotte et Hubert.

Il y a eu des hauts et des bas dans cette liste. M. Nyssens avait des projets que M. Surmont essayait de réaliser. M. Francotte les a sabotés et M. Hubert les enterre. (Rires à l'extrême-gauche.)

Il est vrai que tous les ministres représentent leur parti, le parti clérical qui est essentiellement anti-démocratique. Depuis 1906, vous n'avez plus voté une seule loi sociale.

M. le Ministre. — Vous ignorez donc la loi sur les prud'hommes?

M. Huysmans. — Les hommes d'œuvre de mon parti sont unanimes à la condamner...

M. le Ministre. — De votre parti!...

M. Colfs. — C'est la R. P. qui vous gêne.

M. Cam. Huysmans s'occupe d'une série de lois sociales que le parti socialiste votera, dit-il, le jour où il sera majorité.

L'orateur critique longuement la loi sur les accidents de travail.

Je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas encore donné son avis sur la question du travail à domicile. J'espère que l'honorable ministre voudra se rallier au principe du projet que j'ai déposé et qui est sensiblement le même que celui déposé par M. Verhaegen. Tous les hommes d'œuvres, catholiques et socialistes, sont d'accord sur la nécessité absolue de légiférer.

L'orateur fait un tableau de la misère dans laquelle végètent les populations des Flandres. Pour un malheureux, le gouvernement ne fait rien. Ce sont des électeurs fidèles; mais pour les ouvriers socialistes des mines, dont il a peur, le ministre se coupe en quatre.

La situation est la même dans les grandes villes, à Bruxelles par exemple.

Actuellement, un projet de loi veut atteindre les ouvriers boulangers travaillant la nuit. Nous savons quel est l'objet de ce projet. Il ne vise pas autant le travail de nuit que les grandes boulangeries coopératives socialistes, où le travail de nuit est parfaitement réglé et organisé.

Nous sommes adversaires du principe du travail de nuit, mais nous ne voulons pas être dupes de ce projet.

M. HUYSMANS CRITIQUE LE TRAVAIL A DOMICILE

L'enquête faite sur la situation des travailleurs à domicile a révélé des choses épouvantables. L'aboutissement de cette enquête devait être le dépôt immédiat et le vote urgent d'un projet de loi. Qu'avez-vous fait?

Lorsque nous avons organisé notre exposition, nous avons rencontré une hostilité sourde au ministère.

M. le Ministre. — Vous m'avez dit que vous n'aviez pas besoin de subsides; et malgré cela, je vous en ai accordé quand même.

M. Huysmans. — Nous avons eu 3.000 francs. (Ah! ah! à droite.)

Mais vous avez donné une somme énorme au palais de la femme, où le public était leurré et trompé ignominieusement.

A voir ces femmes travaillant dans un palais à des travaux fins, à des dentelles d'art, il enviait presque leur sort. Mais le public ignore ce qu'est le travail à domicile, dans quelles conditions il se fait et comment il est rémunéré. (Très bien! à l'extrême-gauche.)

L'orateur revient à nouveau sur la question des grèves de Turnhout. M. Woeste, en 1878, disait ici que la réalisation du programme des gauches serait le triomphe du césarisme.

Aujourd'hui, M. Woeste, avec ses amis, se rallie à bien des réformes que nous préconisions alors. C'est la preuve que nous avions raison. (Très bien! à l'extrême-gauche.)

TRENTE-SIX ORATEURS SONT ENCORE INSCRITS

M. le Président. — Il conviendrait que la Chambre décidât ce qu'elle a à faire. Il reste 36 orateurs inscrits pour le budget de l'industrie et du travail. (Protestations.) Demain, c'est peut-être un peu tôt; mais décidons que la discussion générale sera close mercredi.

M. Buyl. — J'insiste pour parler.

M. le Président. — Vous êtes précisément le 36e inscrit!

La discussion générale de ce budget sera donc close mercredi. (Adhésion.)

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. Mechelynck. — Le gouvernement dépose à tous nos projets des amendements « in extremis » destinés à les saboter. Que fera le gouvernement dans la question des pension de vieillesse?

M. Hubert, ministre du Travail. — Le gouvernement accepte le projet sous réservé d'amendement.

M. Mechelynck. — Quel projet?

M. Hubert. — Celui de M. Moeyersoen.

M. Mechelynck. — Et les autres?

M. Hubert. — Les rapports ne sont pas faits.

M. Vandervelde. — C'est un système chez le gouvernement : quand il propose une loi, c'est toujours la veille des élections.

M. Woeste. — J'attendrai que M. Vandervelde indique à quel délai des élections le gouvernement aura le droit de proposer des lois. (Rires à droite.)

Les catholiques de tous temps se sont préoccupés du sort des ouvriers, ils s'en sont occupés avant l'entrée des socialistes dans cette Chambre.

M. Vandervelde. — Et votre discours de 1878?

M. Woeste. — C'est nous qui, en 1888, après l'enquête sur le travail, avons pris l'initiative des lois sociales.

M. Cavrot. — Poussés par les socialistes!

M. Woeste. — Quant aux amendements du gouvernement aux projets dus à l'initiative parlementaire, ils sont tout à fait justifiés.

Les députés proposent et le gouvernement se réserve le droit de présenter des amendements. Je m'étonne que M. Vandervelde le lui conteste.

M. le Président. — Avant de nous séparer, décidons que la discussion sera terminée mercredi.

M. Woeste. — Je désire en tous cas présenter quelques observations.

M. le Président. — Vous êtes le 31e inscrit. Je crois, dans ces conditions que nous devrons prolonger les séances jusqu'à 5 h. 45, à partir de demain. (Adhésion.)

La séance est levée à 4 h. 45. Vendredi, séance à 1 heure 45.

AU SÉNAT

Le Budget Colonial

DISCOURS DE M. RENKIN
ministre des Colonies

Bruxelles, 29 février.

La séance est ouverte à 2 heurmes 20, sous la présidence de M. de Favereau.

M. de Bast reproche au ministre des Colonies de placer l'intérêt des missionnaires au-dessus de celui de la colonisation et des noirs. Il cite des faits.

M. le ministre des Colonies. — Ils sont antérieurs à l'annexion.

M. Vandewalle s'étend sur ce qu'il appelle « la tyrannie et les abus des missionnaires placés au-dessus des lois et les droits de la société civile. » Ils visent, dit-il, à acquérir le monopole de l'instruction des nègres.

M. Wiener. — Et le ministre laisse cela perdurer.

M. Vandewalle réclame l'intervention de l'Etat, par voie de subsides, pour favoriser l'accroissement de la marine marchande belge.

DISCOURS DE M. RENKIN

M. le ministre des Colonies. — La droite a été unanime pour voter à la Chambre les budgets du Congo. Plusieurs députés de gauche se sont joints ...e pour approuver notre gestion.

A gauche vous vous faites les échos des colonisateurs.

Si nous ne relevions pas les appréciations injustes de gens comme M. Rolin, dont l'avis a du retentissement à l'étranger et vise surtout au dénigrement de l'effort de nos compatriotes en Afrique, les Belges qui se prodiguent au Congo auraient le droit de nous reprocher de ne pas les défendre.

Un défaut national

Certes, il reste beaucoup à réformer. Mais, si, en 25 ans, nous avons fait tant de progrès au Congo, c'est la preuve que l'administration tant honnie a beaucoup de bon. Mais, voilà, les Belges se dénigrent trop c'est un défaut national.

Le ministre répond ensuite longuement au reproche d'avoir abouti à un excès de centralisation, en concentrant tous les services dans la Métropole, en accroissant les dépenses budgétaires et en développant la paperasserie et le rond-decuirisme.

La situation financière

Quant à la « faillite financière », au déficit soi-disant croissant, continue M. Renkin, je ne crains pas la discussion. Je n'ai jamais nié que le gouvernement pourrait êrte amené à aider par des prêts notre colonie, afin d'aider et de hâter sa mise en valeur. Mais ce soutien, avec emprunts garantis ou par subsides remboursables, ne sera que provisoire. Pour les trois premiers exercices depuis la reprise, l'ensemble des recettes laisse un excédent de 524.581 francs et le déficit total n'excède pas 7 millions qui sera comblé largement par les recettes nouvelles.

M. Lekeu. — Vous avez une comptabilité de fantaisie.

M. le ministre. — Nous vivons toujours sous le régime de transition avec l'impôt en nature qui, bientôt, sera remplacé par l'impôt en argent. Aussi les recettes exceptionnelles sont-elles portées au budget des voies et moyens. Quant aux valeurs des marchandises portées en recettes ordinaires, elles représentent les marchandises que l'on reçoit en guise d'impôt perçu en nature, or l'impôt est une recette ordinaire.

Les Missionnaires

L'orateur parle des missionnaires calomniés. L'état-civil n'est nullement soumis aux missionnaires. C'est de la plaisanterie. Vous avez l'obsession du prêtre et du religieux.

Le ministre retrace ensuite la vie d'un missionnaire au Congo, les privations qu'il endure et du peu de sérieux qu'il y a à le représenter comme constituant un péril pour l'indépendance du pouvoir civil : « Je n'ai jamais soutenu, dit-il, que les missionnaires soient des hommes parfaits, mais il y aurait le plus grand danger à généraliser à n'importe quelle catégorie de blanc une faute individuelle. »

L'orateur venge les missionnaires des attaques dont ils ont été l'objet. En ce qui le concerne plus particulièrement, il déclare n'avoir jamais eu pour les missionnaires protestants et catholiques deux poids et deux mesures. Il dit être absolument juste pour les uns comme pour les autres.

La séance est levée.

Les Souverains à la Côte d'Azur

Saint-Raphaël, 29 février. — Le Roi et la Reine des Belges, accompagnés de la princesse Marie et de leur suite, sont arrivés à Saint-Raphaël, par le train de luxe 17, à 9 h. 28 du matin. Leur automobile les attendait à la sortie de la gare.

Les Souverains ont été reçus, à leur descente de wagon, par M. Paoli, ancien commissaire spécial, délégué auprès des Souverains, pendant leur séjour en France. Ils sont ensuite partis dans la direction de Cannes, en empruntant la route nationale, qui traverse l'Esterel.

Le service d'ordre était assuré par la gendarmerie et la police de la ville.

Cannes, 29 février. — Les Souverains Belges et leur fille sont arrivés ce matin, sur la Riviera, ils se sont installés dans un hôtel d'Antibes. Descendus du train à Saint-Raphaël, le Roi et la Reine ont été conduits au Cap d'Antibes en automobile.

La princesse et la suite sont descendus seulement à Cannes et les ont rejoints en automobile au cap d'Antibes.

Le Préfet des Alpes-Maritimes qui attendait les souverains belges à Cannes, pour les saluer, est allé leur présenter les salutations du gouvernement au cap d'Antibes.

Le banditisme à La Louvière

UN COMMERÇANT ASSAILLI PAR DEUX BANDITS. — ON LUI VOLE 18.000 frs

M. Huberty, négociant en peaux, rue des Charbonnages, à La Louvière, rentrait chez lui, au commencement de la soirée, lorsqu'il fut assailli par deux individus qui lui jetèrent du poivre dans la figure, le terrassèrent et lui enlevèrent son portefeuille, contenant 18,000 francs en billets de banque, somme destinée à un payement.

Aux cris poussés par la victime, des passants et des habitants accoururent, mais déjà les malandrins avaient pris la fuite.

Trois ouvriers ensevelis sous un mur

UN TUÉ. — DEUX BLESSÉS

Ninove, 29 février. — Un grave accident s'est produit cet après-midi à Lede. Des ouvriers étaient occupés dans cette localité à la construction d'une habitation. Alors que les ouvriers se trouvaient à l'intérieur de l'immeuble, un craquement sinistre se fit entendre. Un mur-maître venait de s'écrouler ensevelissant trois ouvriers. On se porta au secours des malheureux. On releva bientôt une des victimes, le nommé Polydore De Kerpel. Il ne donnait plus signe de vie. Les deux autres ouvriers furent retirés peu après, grièvement blessés tous deux.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 29 février.

Le marché se montre aujourd'hui très irrégulier encore, aucune indication précise n'étant parvenue de Londres au sujet du conflit ouvrier. Après un début en lourdeur, on s'améliore quelque peu au moment de la liquidation pour se tasser à nouveau en clôture. L'argent était abondant mais un peu plus cher que le mois précédent.

Notre 3 % s'alourdit à 94.77 fin de mois, report de 28 centimes compris. Tous les Fonds d'Etats sont également en recul. L'Extérieure se traite à 96.07 au 15 prochain, le Portugais à 66.05; tassement du Consolidé russe à 96.30. Il n'y a que le Turc unifié qui fasse preuve de fermeté à 92.45.

Les Etablissements de crédit accentuent leur mouvement rétrograde : la Banque de Paris se négocie à 1763, le Lyonnais à 1536, Union Parisienne 1200. Dans le groupe étranger, la Banque Ottomane semble mieux disposée à 692 tandis que la Nationale du Mexique s'affaiblit à 960.

Malgré un recul d'une demi-livre sur le cuivre métal, le Rio-Tinto fait preuve de bonne résistance à 1781 au lieu de 1782 hier.

Les Chemins de fer français sont calmes : on cote 1240 sur le Lyon, 1304 sur l'Orléans, 1635 sur le Nord.

Peu de changements en Chemins espagnols : le Saragosse fait 438, le Nord de l'Espagne 445, Andalous 289.

Les valeurs de transports demeurent stationnaires : le Métropolitain vaut 674 en liquidation, le Nord-Sud 264, l'Omnibus 804, Thomson 821.

Industrielles russes soutenues : Bakou 1215, Briansk 510, Sosnowice 1559.

En banque, les mines d'or sont faibles : l'East-Rand revient à 66, la Goldfields à 92.50, la Rand-Mines à 150.50. En diamantifères, la de Beers abandonne 4 points à 496, la Jagersfontein 7 points à 166.

Métallurgiques russes résistantes : Hartmann 804, Maltzoff 922, Platine 793.

Caoutchoutières délaissées.

L'émission de la Cobalt Star a eu lieu le 26 courant avec succès. Ce petit titre de 9.60, donnant un coupon de 0.25 centimes net tous les trois mois, est intéressant à mettre en portefeuille. Avant l'introduction en bourse, on peut encore s'en procurer à la Banque Mutuelle de France, 27, rue Taitbout, à Paris, qui donnera satisfaction jusqu'à concurrence de ses disponibilités.

PHILOUZE & WADDINGTON,
20, rue Le Peletier, Paris.

La Vie Sportive

Gymnastique

LE GALA SPORTIF de la Société de Gymnastique "L'Ancienne"

en son local, 8 rue du Grand-Chemin, demain samedi, à huit heures et demie du soir.

Vingt-quatre heures nous séparent de cette fête; déjà bon nombre de places sont retenus et tout fait prévoir qu'elle remportera un succès complet. Les athlètes n'ont cessé ces jours derniers de se livrer à un entraînement sévère et sont en général en excellente condition. A ce point de vue là également, la fête se présente donc aussi sous son meilleur jour.

Malheureusement, il y a un petit point noir : les athlètes Dupas et Decoster, qui devaient se rencontrer durant la soirée, ont cru devoir se rendre indisponibles pour des raisons que nous préférons ne pas signaler.

Pour combler ce vide, les organisateurs ont décidé un quatrième combat de boxe — il ne devait y en avoir que trois primitivement. Les amateurs du noble art auront donc une très large compensation.

Boxe

La Fête sportive du 2 mars

ORGANISÉE A LILLE
AU BENEFICE DE L'AVIATION MILITAIRE

Nous avons dit hier qu'elles étaient les performances de Maurice Deriaz, l'un des deux puissants athlètes qui prêtent leur concours à la grande fête en faveur de l'aviation militaire, samedi prochain.

Aujourd'hui, nous parlerons des principaux boxeurs, tout d'abord :

Marthuin Gustave, né à Libourne en 1884, mesure 1 m. 76 et pèse 84 kilos. Il fut vainqueur sur faute de O'Mara en 1909, mais quelques jours après il était battu par O'Mara, au 14e round. Voici du reste toutes ses victoires par knock-out : en 1909 : Estirac en 3 rounds, Castaing en 2 rounds; en 1910 : Fred Higgins en 2 rounds; en 1911 : Jim Donald en 2 rounds, Harry Croxon en 5 rounds, Max Robert en 2 rounds, Norris en 2 rounds, Oreste en 3 rounds. Il fut vainqueur aux points, en 1910 : de Max Robert en 10 rounds. Il fit match nul en 1910 avec Herbert Hall; il fut battu aux points en 1910 par Jim Johnson, Dennis Haugh et Guionnet. Il fut knock-out en 1910, par Georges Rodel, au premier round, et cette défaite n'était due qu'à une indisposition grave dont souffrait Marthuin depuis quelque temps et pour lequel il n'a pas voulu manquer de parole aux organisateurs.

Son adversaire O'Mara pèse lui aussi 84 kilos. Il possède à son actif les victoires suivantes : il battit Guyonnet par knoc-out; Ben Taylor (qui pèse 98 kilos) par knock-out en 6 rounds; Stive Smith aux points en 10 rounds, puis Pigot par knock-out en 3 rounds.

Il fit match nul avec Dennis Haugh en 15 rounds et dernièrement enfin il brisait deux côtes à Kid Jackson, dans un match à Paris, mais malgré cela il perdait aux points.

Etant donné les performances très sincères de ces deux hommes poids lourds, et que Marthuin qui n'a pas rencontré O'Mara depuis 1909, année où il a été battu par ce dernier, Marthuin, disons-nous, fera l'impossible pour avoir la victoire, et ce sera très impressionnant de voir ces deux beaux athlètes se battre avec acharnement, car la victoire pour O'Mara le classerait d'emblée pour le Championnat d'Angleterre poids lourds.

Il est de toute évidence qu'on n'aura jamais vu à Lille, un combat de boxe présentant tant d'intérêt, car les deux matcheurs ont toutes chances égales, science, poids et courage.

Ce grand match sera précédé par une rencontre qui n'en sera pas moins intéressante, qui mettra aux prises, Martin, champion du Nord poids bantams, et Freddy Pottier, champion du Nord poids mouches, devenu depuis poids bantam.

Martin, fier à juste titre d'une ceinture de champion qu'il a gagnée sur de nombreux concurrents, tient absolument à la garder, et il la défendra avec acharnement à son non moins courageux scientifique adversaire qu'est Freddy Pottier, bien connu des amateurs de boxe.

Personne ne peut dire actuellement lequel des deux champions remportera la victoire, car les chances sont tellement égales qu'il serait osé d'avancer un nom.

Enfin, dans les trois combats qui précéderont les deux ci-dessus, seront aux prises deux des meilleurs clubs de Lille, le Boxing Club Lillois contre le Wonderland.

Tous les combattants sont qualifiés pour les finales du championnat du Nord, c'est donc la preuve d'une sélection entre les meilleurs boxeurs et une preuve de plus de la valeur des rencontres.

L'effort donné par l'E.A.R.N. de côté ne suffisait pas entièrement, il fallait trouver un sportman compétent pour arbitrer de tels matches. M. Bazin fut sollicité et sachant que les bénéfices de cette fête étaient destinées à l'aviation militaire, acepta la tâche difficile qu'on lui demandait. C'est donc M. Bazin qui arbitrera samedi à l'Hippodrome.

Hippisme

LES COURSES A AUTEUIL
du jeudi 29 février

Paris, 29 février. — (Par dépêche.) — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu jeudi, à Auteuil :

Prix du Champ-de-Mars : 1er, Ma Own (A. Benson), pes. 116.00, pl. 21.50, pel. 85.00, pl. 13.50; 2e, Mistinguette (Parfrement), pes. 12.00, pel. 6.00. — Non placés : Samaritaine, Moisson, Riola.

Prix St-Priest : 1er, Serpenteau (Lancaster), pes. 52.50, pl. 34.50, pel. 26.00, pl. 14.00; 2e, Drinker (Salmon), pes. 65.00, pel. 24.00. — Non placés : Le Musicien, Tricoche, Port au Prince.

Prix Arthur O'Connor : 1er, Désopilant (E. Doux), pes. 58.00, pl. 26.50, pel. 36.50, pl. 13.50; 2e, Cabrion (Thibault), pes. 17.00, pel. 11.50. — Non placés : Ange Blond, Largentière II.

Prix Lusignan : 1er, Bridge IV (Williams), pes. 168.00, pl. 21.50, pel. 56.00, pl. 13.50; 2e, Mais II (E. Doux), pes. 13.50, pel. 7.50. — Non placés : Lune de Miel, Camyre, Lancelot.

Prix de la Croix Dauphine : 1er, Condom (Wil-